Les dimensions sociales et spatiales du coworking : un état de l'art

Par Aurore Flipo et Patricia Lejoux

Cette recherche a été financée dans le cadre de l'ANR COWORKWORLDS, convention n°*17-CE22-0004*

Apparus en 2005 à San Francisco et popularisés en Europe dans les années 2010, les espaces de coworking (EC) se sont peu à peu imposés comme les hérauts des nouveaux modes de vie et de travail issus de la révolution numérique. Celle-ci a généré de nouvelles formes de travail à distance (Ortar 2018, Sajous 2019), mais aussi de nouveaux besoins de rencontre et de coprésence (Benedetto-Meyer et Klein 2017). Au-delà de l'innovation technologique, il s'agit également de nouvelles manières de travailler et de s'organiser : économie collaborative, économie du partage, économie cognitive ou encore innovation sociale partagent des pratiques et des formes d'organisation innovantes, supposées favoriser une meilleure qualité de vie et de meilleures conditions de travail. Sur le plan spatial, la promesse d'une plus grande durabilité économique et écologique est également portée par les EC, que ce soit via la minimisation des besoins en déplacements ou encore le rééquilibrage des territoires. Forts de ces nombreux atouts, les EC se sont multipliés en France au cours des cinq dernières années avec le soutien des pouvoirs publics et de nombreux financements [1]. Cette particularité, que l'on retrouve en France mais aussi dans d'autres pays européens, les distingue du modèle américain. Avec la diffusion de plus en plus générale du concept de tiers-lieux, on constate à la fois une diversification de l'offre, ainsi que l'émergence d'un modèle français du coworking porté par une mixité d'acteurs.

Au vu du caractère récent du coworking en France et dans le monde, il semble difficile d'attester de la réalité de ces promesses. Les données et les études de grande ampleur sur le coworking sont encore peu nombreuses. D'un côté, les travaux issus des sciences de gestion se sont plutôt focalisés sur les modèles de

gouvernance, de collaboration et de coopération implémentés par ces espaces, et la manière dont ils suscitent l'innovation. De l'autre, la géographie économique et l'urbanisme se sont intéressés aux conditions de leur émergence, à leur localisation, à leurs impacts en matière de régénération urbaine et à leurs potentialités pour le développement économique local. Enfin, la sociologie d'orientation qualitative et l'anthropologie ont décrit les relations entre coworkers, ainsi que les lieux et les rites qui caractérisent ces nouvelles communautés sociales et spatiales. C'est ainsi à partir d'une triple entrée que les sciences sociales se sont intéressées à l'objet coworking : celle des pratiques, des liens et des lieux (Liefooghe et al. 2013). Dans cette revue de littérature pluridisciplinaire, nous nous attacherons donc à caractériser le coworking dans ses implications à la fois sociales et spatiales, afin de mettre en évidence les enjeux et les questions de recherche qui sont susceptibles d'émerger. Communauté spatialisée ou outil de socialisation professionnelle par le lieu, les EC constituent un objet riche pour étudier les interfaces entre relations sociales, professionnelles, spatiales et virtuelles. Nous nous intéresserons d'abord à la définition de l'objet coworking (1), puis nous présenterons les implications sociales (2) et spatiales (3) qu'il a contribué à mettre en évidence.

1. Nouvelles pratiques, nouveaux liens et nouveaux lieux : la multidimensionnalité du coworking

Le concept de coworking est relativement récent, de même que son apparition dans la littérature scientifique. Les premières références apparaissent dans les années 2007-2008 et, à partir de 2012, on peut dire que le coworking devient progressivement un objet de recherche à part entière. Désignant une vaste galaxie de lieux et de pratiques, l'objet coworking a été saisi différemment par les sciences humaines et sociales qui s'y sont intéressées. Certains travaux se sont surtout intéressés aux pratiques, mettant en évidence les innovations organisationnelles développées dans les EC. D'autres ont concentré leur attention sur les lieux, contribuant à caractériser les EC comme des tiers-lieux de travail. Si les sciences humaines et sociales convergent sur la centralité de la

notion de communauté dans les EC, elles divergent sur les typologies d'espaces proposées. Cette divergence s'explique par des choix différents opérés en matière de classement selon les disciplines et par la diversification progressive qu'ont connu les EC.

1.1. EC et innovations organisationnelles

Issus de la culture et de l'entreprenariat numériques, les EC sont apparus du désir de pérenniser et de donner corps aux pratiques de travail expérimentales et collectives, telles que celles utilisées dans les *barcamps* (rencontres constituées d'ateliers participatifs) ou encore les *hackathons* (réunion de développeurs ayant pour objectif de parvenir à création d'un prototype en un temps délimité). Ces modes de travail ont la particularité de fonctionner sur la collaboration horizontale, l'objectif de la coopération est découvert « chemin faisant » afin de ne pas brider la créativité des participants (Aguiton et Cardon 2008). Les EC constituent alors des supports physiques permettant la rencontre entre innovateurs (Le Barzic et Distinguin 2010), voire la constitution de « microcultures innovantes » (Cléach et al. 2015). Cette culture organisationnelle infuse le « modèle culturel et normatif » des EC et les distingue d'autres formes de bureaux partagés (Merkel 2015). On y retrouve ainsi certaines caractéristiques typiques des *start-ups*, passant par des formes de scénographie (*creative rooms*, *paperboards*[2]) ou encore la présence d'objets davantage associés à la détente qu'au travail (canapés, hamacs, baby-foot).



Figure 1. Une creative room dans un espace de coworking.
Source : Aurore Flipo

Tantôt défini comme « approche » dérivant de l'idée d'open-source (Lange 2011), comme « philosophie » issue du *peer-to-peer* (De Guzman et Tang 2011), « état d'esprit » (De Peuter et al. 2017) ou « mode de travail » (Uda 2013), l'objet coworking est alors distingué par l'originalité organisationnelle qui le caractérise par rapport à d'autres organisations productives. Composés de personnes n'ayant pas de relations hiérarchiques salariales entre elles, les EC reposent sur l'idée de sérendipité, de spontanéité et d'aléatoire supposés favoriser l'activité et l'innovation (Merkel 2015, Brown 2017).

Enfin, les EC peuvent également être appréhendés comme de « nouveaux lieux d'apprentissage pour la génération Y » (Liefooghe 2018), permettant de contrebalancer l'absence d'encadrement et de formation générée par l'importance du *free-lance* (Grugulis et Stoyanova 2011). Ainsi, le coworking s'affirme d'abord, dans la littérature managériale en particulier, mais aussi dans la sociologie du travail et de l'innovation, comme une nouvelle forme d'organisation caractéristique de l'économie digitale et collaborative. En cela, il se distingue très nettement du télétravail salarié classique.



Figure 2. The future of work. Source : Aurore Flipo

1.2. Des tiers-lieux de travail

Si l'apparition du coworking est indissociable de l'expansion de l'économie immatérielle, son histoire est d'abord celle de lieux physiques. L'invention du coworking est revendiquée par Brad Neuberg, qui explique avoir eu l'ambition de « donner un corps physique à la communauté open source »[3] sanfranciscaine. Après avoir occupé pendant un an les locaux de *Spiral Muse*, un lieu géré par un collectif féministe, cette communauté fonde la *Hat Factory* en 2006, dont deux de ses membres ouvriront plus tard *Citizen Space*, l'un des autres lieux pionniers emblématiques du coworking. Apparus dans la seconde moitié des années 2000 aux États-Unis, ces espaces se popularisent dans le monde à partir de 2010.

Dans son acception spatiale, le coworking appartient à une nébuleuse conceptuelle plus large, celle des tiers-lieux de travail. Le terme de tiers-lieu a été forgé par Ray Oldenburg (1989). Dans sa définition originelle, il s'agit d'un troisième lieu, par opposition à la maison (premier lieu) et au travail (deuxième lieu). Les troisièmes lieux sont définis comme des lieux d'échange et de création de lien social, nécessaires à l'exercice de la vie démocratique. Ils se caractérisent par la diversité des participants, la neutralité des lieux et la

centralité de la convivialité : cafés, bars, librairies, salons de coiffure et lieux de sortie en tous genre en constituent pour Oldenburg des exemples. La récupération et la transformation du terme dans le champ des nouveaux espaces de travail restent toutefois assez mal documentées, de même qu'il n'est pas facile de saisir ce qu'il désigne. Le sociologue Antoine Burret (2017) rappelle qu'il est d'abord utilisé par les bibliothèques, qui y voient un nouveau modèle à mettre en œuvre pour lutter contre la baisse de la fréquentation, notamment en servant de lieu d'accueil du travail numérique. Par extension, sont de plus en plus fréquemment qualifiés de tiers-lieux des endroits où s'exerce le travail nomadisé : cafés, bars (Suire 2013). Pour Genoud et Moeckli (2010), le café Starbucks en est le prototype et l'apparition des EC résulterait d'une spécialisation progressive des tiers-lieux en diverses fonctionnalités (culturels, éducatifs, de travail…). On passe ainsi de l'appellation « tiers-lieu » à celle de « tiers-lieu de travail », qui désigne un lieu qui n'est ni la maison, ni un atelier ou un bureau classique (Suire 2013) et qui se caractérise *a minima* par une utilisation tarifée, d'une part, et la mise à disposition d'outils matériels, d'autre part (Boboc et al. 2014, Burret 2017).

De ce point de vue, la principale fonction des EC est de fournir un espace physique à des travailleurs « qui n'ont plus besoin de lieu fixe pour travailler, mais d'une communauté de travail » (Liefooghe et al. 2013). À l'instar de l'histoire des espaces pionniers, les fondateurs d'EC sont souvent des travailleurs indépendants regroupés dans la recherche d'un lieu « susceptible de les accueillir » (Scaillerez et Tremblay 2017). Les explications de l'apparition de ce nouveau besoin au sein de professions, pour certaines très anciennes (journalistes par exemple), sont multiples. Certains auteurs mettent l'accent sur la précarisation de ces professions exemplifiée par l'explosion du régime du *free-lance* et du travail distribué, parallèlement à la crise économique et à l'augmentation des loyers urbains (Spinuzzi 2012, Gandini 2015, Avdikos et al. 2017). D'autres insistent sur le besoin de lien social généré par l'expansion de l'économie informationnelle et la nécessité de reconstruire une solidarité au sein d'une force de travail « atomisée et désorganisée » (Gill et Pratt 2008). Faire lieu, c'est alors, d'une certaine manière, faire communauté.

1.3. Une communauté sociale et spatiale

Les EC se distinguent d'autres modèles de bureaux partagés ou de pépinières d'entreprises par une volonté affichée de faire communauté (Liefooghe et al. 2013, de Peuter et al. 2017). En ce sens, les EC constituent la projection spatiale d'une communauté sociale. Ils sont conçus comme des lieux d'échange et de collaboration, de création de valeurs communes, de vie et d'animation (Scaillerez et Tremblay 2016, Waters-Lynch et al. 2016), des lieux qui sont à la fois de travail et de rencontre (Boboc et al. 2014).



Figure 3. La cuisine d'un espace de coworking. Source : Aurore Flipo

Ces échanges se caractérisent par « modalité souple entre collaboration, compétition et coopération » (Gandini 2015, p. 199), reposant sur l'idée selon laquelle le réseau social est créateur de valeur pour des entrepreneurs de l'économie de la connaissance (Spinuzzi 2012, Capdevila 2013, Blein 2016). Au-delà des opportunités de travail, le réseau permet aussi d'acquérir de nouvelles compétences, précieuses sur un marché du travail en rapide mutation (De Peuter et al. 2017).

En tant que « lieux de projets et de rites partagés » (Lartigou-Coste et Reille-Baudrin 2016), les EC ne procèdent pas nécessairement à une mise en réseau

formelle mais plutôt à une émulation espérée (Scaillerez et Tremblay 2017) issue de la création de « proximités temporaires » (Suire 2013). C'est le concept du *buzz*, soit la multiplication des liens faibles et intermittents, par opposition aux liens forts et contraignants d'un collectif ou d'une entreprise. Il en résulte que le travail en EC est souvent défini comme un oxymore : « travailler individuellement mais dans un environnement partagé » (Gandini 2015) ou encore « travailler seul ensemble » (Spinuzzi 2012).

Ainsi, la notion de communauté correspond à la fois à un besoin social de la part de travailleurs isolés par le travail numérique (Merkel 2015, Boboc et al. 2014, Liefooghe 2018) et aux nouveaux modes de création de la valeur dans le capitalisme contemporain, qui trouverait ses fondements dans « la capacité à initier et à soutenir des réseaux de relations affectives » (Ardvisson et Colleoni 2012) au sein d'une « économie de la rencontre » (Jakonen et al. 2017). La convivialité occupe une place importante dans l'espace (Butcher 2013, Fabbri 2016 ; Bréchignac et al. 2017), les lieux de sociabilité constituant à la fois des opportunités de détente et de réseautage (Moriset 2017).

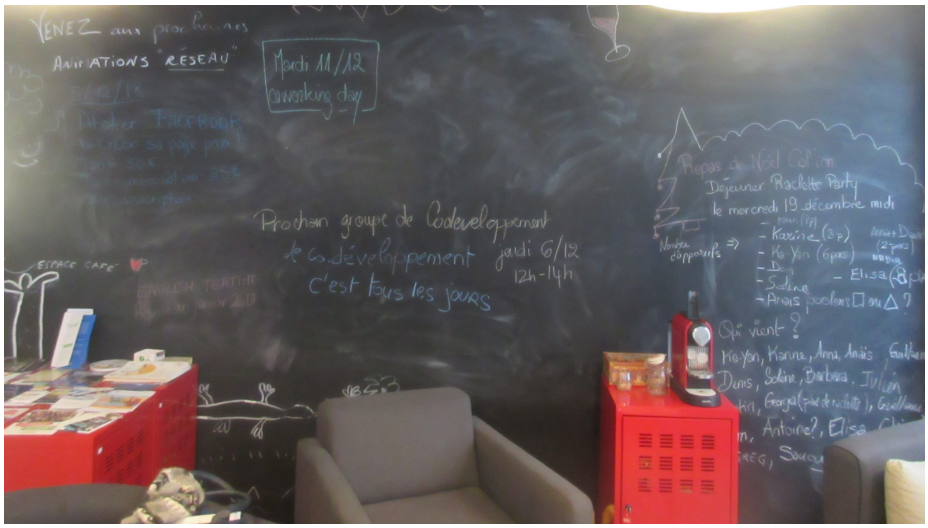


Figure 4. Tableau des événements dans un espace de coworking, où se juxtaposent « animation réseau » et « soirée raclette ». Source : Aurore Flipo

1.4. Un objet à géométrie variable

Bien qu'ils puissent être définis *a minima* comme des services (Spinuzzi 2012, Boboc et al. 2014, Burret 2017), les EC diffèrent de multiples manières : en fonction des acteurs à l'origine de leur création (pouvoirs publics, communautés locales ou professionnelles, réseaux, entreprises privées, etc.), du type de service rendu, du prix ou encore du type de communauté créée… En outre, de plus en plus de dispositifs hybrides apparaissent : d'un côté, les tiers-lieux comprenant des espaces de fabrication (*fablab*) et de réparation (*repair café*) ainsi que des espaces de travail partagés ou encore des lieux de vie et d'animation culturelle ; de l'autre, les espaces publics numériques disposant d'un EC ; enfin, les offres multi-services privées. Entre spécialisation croissante et hybridation, les modèles de coworking sont de plus en plus nombreux et différenciés (Liefooghe 2018).

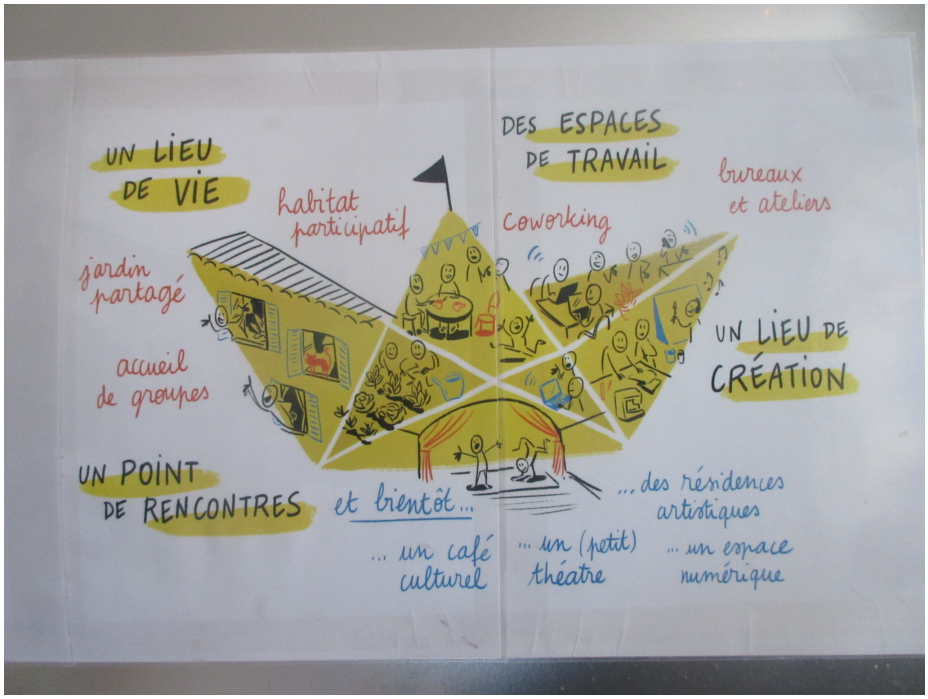


Figure 5. Un tiers-lieu hybride en Ardèche. Source : Aurore Flipo

Le périmètre de l'objet coworking diverge fortement en fonction de l'accent porté plutôt sur les usages, les lieux ou encore les statuts et finalités des EC. Une autre ligne de partage est repérable entre une approche fonctionnaliste du coworking, en tant que nouveau mode de création de la valeur via le rôle central joué par les réseaux sociaux – amicaux et professionnels – dans l'économie de

la connaissance et de la réputation, additionné au besoin psychologique d'interactions pour des travailleurs isolés ; et une approche plus culturaliste qui s'intéresse d'abord à la communauté comme institution d'un groupe social de référence, communauté de valeurs et de pratiques.

2. Les transformations sociales portées par les EC : réalité ou utopie ?

Parce qu'ils sont basés sur la communauté, les EC sont supposés générer des relations sociales plus bienveillantes et positives que les relations hiérarchiques et bureaucratiques des entreprises classiques, générant des bienfaits nombreux pour leurs usagers. Cependant, cet idéal se heurte à la relative homogénéité sociale qui caractérise ces espaces, à la diversité des motivations et usages du coworking et aux objectifs contradictoires associés à ces nouveaux modes d'organisation du travail.

2.1. Qui sont les usagers des EC ?

Il semble acquis dans la littérature que les EC relèvent de secteurs d'activités particuliers, liés au domaine de l'information et de la communication, du numérique, de la conception et plus largement de l'ensemble des professions relevant de « l'industrie créative », définie par l'UNESCO comme « toute industrie qui a pour origine la créativité individuelle, l'habileté et le talent et qui a le potentiel de produire de la richesse et de l'emploi à travers la création et l'exploitation de la propriété intellectuelle » (Brown 2017, Ardvisson et Colleoni 2012, Gill et Pratt 2008, Gandini 2015, Spinuzzi 2012, Avdikos et al. 2017, entre autres). Cependant, l'absence relative de données exhaustives et/ou comparables rend la généralisation difficile : les échantillons considérés sont généralement faibles et la seule étude de grande ampleur est celle menée par Deskmag, un opérateur privé qui en commercialise les données et ne diffuse pas sa méthodologie (*Coworking global survey*). Ce sondage effectué annuellement porte sur un échantillon relativement faible eu égard à sa couverture mondiale (pour la vague 2018, 2000 questionnaires ont été collectés dans 97 pays) et n'a pas de valeur scientifique. Néanmoins, il permet d'illustrer quelques tendances

confirmées par les enquêtes qualitatives. Selon ces données, l'informatique, la publicité, le marketing et la communication, le journalisme, le *consulting* et plus largement les services aux entreprises sont largement dominants, suivis par les professions intellectuelles et artistiques. Ces quelques secteurs occupent 85 % des coworkers au niveau mondial selon Deskmag. À titre d'exemple, les activités de service informatique, qui sont les plus répandues dans ces espaces, n'occupent qu'environ 350 000 Français, soit un peu plus de 1 % de la population active.

Du côté du niveau de diplôme, ces mêmes données indiquent que 86% des coworkers détiennent un diplôme d'université – 41% une licence, 41% un master et 4% un doctorat. Aux États-Unis, l'étude de Julie Brown (2017) indique également une proportion de diplômés de 84 %, tandis que notre étude en Auvergne-Rhône-Alpes a comptabilisé plus de 90 % de diplômés d'université (Flipo, 2020). Ce haut niveau de diplôme confirme l'importance des activités liées à l'économie créative.

Outre des niveaux de qualification communs, ces activités se ressemblent aussi par leur statut, dominé par le *free-lance*, leur caractère nomade et un mode de travail par projets (Gill et Pratt 2008, Merkel 2015, Avdikos et al. 2017). Les données du Global Coworking Survey indiquent que 41 % des *coworkers* sont sous le statut *free-lance*, mais on trouve également un tiers de salariés. Derrière ces grandes masses se cachent une variété de profils. En se basant sur l'observation ethnographique de trois EC parisiens, Alexandre Blein (2016) circonscrit trois profils dominants : le jeune diplômé indépendant, la petite entreprise en phase de création créée par de jeunes entrepreneurs, et enfin le travailleur indépendant d'âge moyen en reconversion. Le niveau de revenu des coworkers demeure de son côté mal connu, et la question de savoir si les EC fonctionnent comme remède à la précarité (Avdikos et al. 2017) ou privilège d'une élite de *free-lancers* (de Peuter et al. 2017) n'est pas tranchée dans la littérature, en raison de l'absence de données systématiques et de la variabilité des revenus des indépendants.

L'âge relativement jeune des coworkers fait également partie des caractéristiques les plus fréquemment observées dans la littérature (Avidkos et

al. 2017, Brown 2017, entre autres). Les données du Global Coworking Survey de 2017 rapportent ainsi que 65 % des coworkers ont moins de 40 ans.

Finalement, on constate dans ces espaces une forte homogénéité sociale, fréquemment doublée d'une inégalité de genre puisque les hommes y sont souvent majoritaires, ce qui peut poser question par rapport aux objectifs d'ouverture et de mixité mis en avant par ces lieux et par les politiques publiques qui les promeuvent. Elle interroge en outre la capacité de ces lieux à sortir d'une offre de niche et à devenir un véritable « contre-modèle » susceptible de se généraliser.

L'homogénéité sociale s'explique d'abord par la manière dont la plupart des EC ont été fondés, le plus souvent autour d'un groupe d'amis qui progressivement agglomère de nouveaux membres par cooptation et affinité (Berrebi-Hoffman et al. 2018, Ferchaud 2018). Cette sélection douce opère sur la base des métiers et professions, puisque les EC ont été pensés et conçus pour les travailleurs de la connaissance et ne sont donc pas utiles à tous types de métiers, mais aussi sur l'âge : l'« esprit des lieux », de même que le vocabulaire ou les outils de communication semblent fermement arrimés aux valeurs et pratiques de la génération Y. De même, l'existence d'une tarification pose la question de la place des travailleurs les plus précarisés au sein de ces espaces (Gandini 2015).

2.2. Motivations et usages des espaces de coworking

Conformément à la définition théorique du coworking, la communauté constitue la principale motivation à rejoindre un EC (Liefooghe et al. 2013, Moriset 2017). Les coworkers mettent ainsi souvent en avant la volonté de partager une culture et des valeurs communes pour expliquer leur choix (Petch 2011, Spinuzzi 2012, Merkel 2015, De Peuter et al. 2017). Contrairement à d'autres collectifs, les valeurs communautaires ne semblent pas revêtir de dimension politique – ou du moins pas revendiquée comme telle (Avdikos et al. 2017, Gandini 2015).

Par ailleurs, l'appartenance à un réseau confère aussi des avantages indirects. Ainsi, il est difficile de séparer nettement la collaboration marchande de formes d'échanges non marchands (participation, « coups de main », échanges de contacts) qui, sans être directement valorisables ou valorisés, contribuent à

l'activité économique des coworkers (Blein 2016) et plus généralement sont pourvoyeurs d'un capital social (Burret 2017). Ni totalement professionnels, ni totalement amicaux, les réseaux sociaux que fournissent les EC reposent sur un « débordement » (Petch 2011) entre bénéfices privés (amitiés, interactions sociales, sentiment d'appartenance, accès à des individus socialement similaires) et professionnels (flexibilité, opportunités de collaboration, ressources).

La sociabilité et la flexibilité d'usage plébiscitée par les usagers (Van de Koevering 2017) concourent tous deux à améliorer la séparation entre vie professionnelle et vie personnelle, qui apparaît comme l'une des motivations les plus présentes dans la littérature, bien que rarement de manière centrale, ce qui peut surprendre eu égard à la centralité de ce sujet dans la littérature sur le télétravail. Ainsi, un grand nombre de coworkers a expérimenté le travail à domicile et perçu la possibilité de travailler en EC comme une alternative plus satisfaisante, en particulier pour échapper à l'isolement (Spinuzzi 2012, Merkel 2015, Brown 2017).

Enfin, la question de la réduction des coûts semble marginale dans les motivations des coworkers. Si l'option des EC est effectivement moins coûteuse qu'un bureau individuel (Spinuzzi 2012, Capdevila 2013), il constitue un coût supplémentaire pour les individus qui pratiquent le travail à domicile (Brown 2017). Il s'agit donc davantage d'un investissement, ce qui semble confirmé par le fait que les EC sont également perçus comme des outils de professionnalisation : ils permettent de recevoir des clients hors du domicile, et de renvoyer ainsi une image plus sérieuse (Spinuzzi 2012, Brown 2017, De Peuter et al. 2017).

2.3. Une utopie collectiviste ou néolibérale ?

Différant fortement par le type de projet qui a présidé à leur fondation, le type de communauté créée et la variété des usages sociaux qui en sont faits, tous les EC ne sont pas à même de générer les mêmes effets. Ainsi, lorsqu'il n'existe pas d'activités spécifiquement organisées pour la création de liens entre coworkers au sein de l'EC (déjeuners, évènements, temps collectifs), l'isolement

des travailleurs n'est pas nécessairement réduit, chacun se contentant de travailler à côté des autres (Spinuzzi 2012, Boboc et al. 2014). De même, la question des retombées des EC sur l'activité des coworkers n'est pas tranchée : si certains y voient de possibles accélérateurs de carrière et d'innovation (Capdevila 2013, Liefooghe 2018, Fabbri et Charue-Duboc 2016), d'autres mettent en garde contre la constitution de « bassins de précariat » (Gandini 2015, Avdikos et al. 2017).

Enfin, les effets du coworking sur les conditions de travail restent peu connus. Les EC sont mobilisés dans la recréation de frontières entre vie personnelle et vie professionnelle, mais les valeurs du coworking reposent aussi sur un investissement professionnel fort, avec une colonisation potentielle du temps de travail sur le temps libre (Gill et Pratt 2008). Il existe une ambiguïté entre les promesses de solidarité désintéressée, d'une part, et de coopération à visée marchande, d'autre part (Blein 2016). Dans un contexte où les figures de l'amateur et du professionnel, du loisir et du travail se brouillent, la double-face du précaire-entrepreneur témoigne alors de la « force biopolitique d'un système qui repose sur la passion et la 'coolitude' comme modes de reconnaissance sociale »[4] (Gandini 2015).

3. Les implications spatiales du coworking : de la théorie aux réalités territoriales

Au-delà des bénéfices sociaux, le coworking suscite également des attentes en matière de « développement urbain durable » (Kagan et al. 2018). En tant qu'innovations sociales, portées par l'économie collaborative, permettant de rationaliser l'usage des bâtiments et des déplacements, les EC correspondent parfaitement à l'idée de la « smart city 'à la française'» (Belot 2017) : une « ville servicielle » appuyée sur de nouveaux modes de gouvernance. Ainsi, « les acteurs publics ont joué depuis une dizaine d'années un rôle déterminant [dans l'expansion du coworking], à travers un ensemble de dispositifs de soutien, qui vont de subventions directes à des mesures plus discrètes de transfert de compétences au secteur privé » (Blein 2017, p. 229). Ce soutien répond, dans la plupart des cas, à des objectifs de développement économique et

d'aménagement du territoire.

3.1. Diffusion géographique des espaces de coworking en France

Phénomène apparu dans les centres des grandes agglomérations, les EC semblent corrélés à la densité urbaine (Mariotti et al. 2017) et à la proportion de cadres dans les environnements dans lesquels ils sont implantés (Liefooghe 2018). Cependant, leur expansion massive entre 2015 et 2018 s'est accompagnée d'un phénomène de diffusion du centre vers les périphéries (Leducq et al. 2019 ; Krauss et Tremblay 2019).

Le rapport de la « Mission sur le coworking et les nouvelles formes de travail » constitue la source la plus récente et complète sur le développement du coworking en France (Levy-Waitz 2018). Il comptabilise près de 1800 tiers-lieux dont une majorité « à dominante coworking » (76%), quand le rapport de la CGET de 2015 n'en comptait que 200. Parmi les tiers-lieux recensés, 43 % se situent hors des métropoles. Si la densité des tiers-lieux reste bien plus importante en contexte urbain (54 tiers lieux pour 1000 km² en métropole, contre 1,3 hors métropole), en revanche le nombre de tiers-lieux par habitant ne varie que de un à trois environ (1 tiers lieu pour 24 000 habitants en métropole contre 1 pour 67 000 habitants hors métropole).

On constate cependant d'importantes disparités régionales avec l'Île-de-France concentrant 22 % des tiers-lieux, Auvergne-Rhône-Alpes 14 % et PACA 9 %, confirmant l'importance des grandes agglomérations. Cependant, certaines régions comme la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie, représentant respectivement 15 et 11 % du total national de tiers-lieux, se distinguent par une implantation essentiellement hors métropole (respectivement 70 et 64 % du total dans ces régions). Ainsi, si les tiers-lieux ne se situent plus uniquement dans les grandes villes, ils demeurent concentrés dans les zones d'emploi les plus dynamiques et dans des régions où l'emploi des cadres est important.

3.2. Le coworking en contexte urbain : des *clusters* à la ville créative

Historiquement, les politiques de soutien au développement des EC dérivent des politiques de *cluster* mises en place depuis les années 1970 (Ferchaud 2018). Comme le montre Alexandre Blein au sujet de la Cantine Numérique à Paris, l'ouverture de l'EC a découlé directement de la volonté des pouvoirs publics d'organiser la filière numérique (Blein 2017, p. 235). Le nom de l'organisation à l'origine de sa création, Silicon Sentier, illustre bien cette ambition. Parce qu'ils sont à la fois des réseaux sociaux et des réseaux spatialisés, les EC possèdent à la fois les propriétés d'une « proximité géographique » et d'une « proximité organisée » (Rallet et Torre 2004).

Le rôle des EC dans le développement économique local découle également de l'irruption d'un « nouveau paradigme de l'innovation » dans les politiques publiques (Genoud et Moeckli 2010), qui privilégie les approches participatives et transversales. Les EC en constituent des supports pour deux raisons : d'abord, parce qu'ils impliquent souvent les mêmes acteurs (ibid.) ; et, d'autre part, parce qu'appliquant eux-mêmes les préceptes de ce nouveau paradigme, les EC participent à la « formalisation des stratégies de *smart city* » (Ferchaud 2018, p. 454), en servant de dispositif expérimental (Aguiton et Cardon 2008, Barlatier 2016).

Enfin, l'essor des EC est concomitant à celui des villes créatives (Moriset 2017). Les EC trouvent leur place à la fois dans les politiques d'attractivité visant à attirer ce type de population dans les villes et dans les politiques de régénération urbaine, comme l'ont par exemple montré Mariotti et al. (2017) à propos de la ville de Milan en Italie, ou encore Raphaël Besson (2017) au sujet de Grenoble, Lyon et Madrid. Alors que les politiques de *cluster* portaient sur des zones d'activité différenciées et éloignées des zones d'habitation, ces « systèmes urbains cognitifs » visent les centres-villes, proposent une mixité d'activités et articulent projets économiques et urbains (Besson 2017). À cela, il faut ajouter la tendance à la récupération du patrimoine industriel par les EC, qui en a fait un candidat idéal aux programmes de rénovation urbaine (Moriset 2017). Cette tendance s'explique d'abord par l'abondance de locaux industriels surdimensionnés et désaffectés dans les centres-villes. Mais si la réappropriation de ces lieux a pu répondre, dans un premier temps, à un objectif économique (bas prix), elle s'est peu à peu affirmée dans l'identité du coworking

comme « une tentative de renégocier les communs urbains vers des lieux, des ressources et des valeurs partagées » (Merkel 2015). Du côté des politiques publiques, on a pu assister à la multiplication de projets de requalification urbaine dont les objectifs relèvent à la fois de l'animation d'espaces vacants et du développement de services socio-culturels innovants (Besson 2017).

3.3. Des campagnes créatives ?

À côté de la ville, les campagnes se sont aussi emparées du modèle du « territoire intelligent » pour orienter leur développement. On constate ainsi que ce sont les tiers-lieux situés hors agglomération qui ont crû le plus fortement entre 2016 et 2018, à la faveur de politiques publiques volontaristes comme celles mises en place par la Région Nouvelle-Aquitaine, qui ambitionne d'atteindre 300 tiers-lieux en 2020 via un programme de subvention de 1,4 millions d'euros par an. Les EC s'implantent ainsi de plus en plus souvent dans des espaces non exclusivement urbains et plus faiblement métropolisés (Leducq et al. 2019), plutôt sous le dénominatif générique de tiers-lieu, car ils sont souvent multifonctionnels (Besson 2018). Cela s'explique par l'adoption des nouvelles pratiques du développement territorial issues des grandes villes en milieu rural (Doyon et al. 2017), mais aussi par le développement du télétravail à grande distance (Ortar 2018, Sajous 2019).



Figure 6. Un espace de coworking en Ardèche. Source : Aurore Flipo

Si les EC implantés en milieu rural ressemblent à bien des égards à leurs homologues urbains, en revanche ils répondent à des objectifs de développement économique bien différents de ceux qui concernent la ville créative. Il s'agit aussi bien de favoriser l'installation de nouveaux habitants que de servir d'interface de mutualisation des équipements et des services publics, ou encore de réduire la fracture numérique (Jamgotchian et André 2017). Enfin, l'établissement d'EC vise aussi à répondre au déclin d'activités traditionnelles en augmentant les chances de reconversion professionnelle des travailleurs locaux (Doyon et al. 2017). L'expansion du numérique est perçue comme une opportunité pour des territoires éloignés des centres urbains : opportunités de développer le télétravail, mais aussi l'entreprenariat rural via la mise à disposition d'infrastructures dédiées.

3.4. Des effets spatiaux controversés

Les effets des EC sur les territoires sont cependant ambigus. Souvent implantés dans les quartiers en transition, les EC participent à la gentrification des centres-villes (Gandini 2015, Besson 2017). Intégrés aux programmes de requalification

urbaine, les EC peuvent apparaître comme des prétextes aux opérations de valorisation foncière (Moriset 2017). Dès lors qu'il a été intégré dans le portefeuille des services immobiliers aux entreprises, le coworking a pu être vu comme une opportunité de réaliser des investissements financiers sur des produits immobiliers autrefois peu rentables (friches, etc.), avec le concours de capitaux publics (Blein 2017). Enfin et malgré l'enthousiasme de certains acteurs, lorsqu'il n'existe pas de dynamique locale pré-existante, la volonté de s'ancrer dans les territoires peut s'apparenter à un parachutage qui peine à attirer la population locale (Besson 2018).

D'autre part, les tiers-lieux ont ranimé l'intérêt des pouvoirs publics pour le télétravail, dans un contexte marqué par des enjeux écologiques et sociaux de plus en plus forts autour des mobilités domicile-travail. Plus vertueux sur le plan psychosocial que le travail à domicile et plus sécurisé pour les employeurs, les EC ont pu apparaître comme un outil pour lever les inquiétudes des salariés et des employeurs vis-à-vis du télétravail, ainsi que pour donner aux télécentres une image plus moderne. Les télétravailleurs représentent en outre une clientèle courtisée par les EC pour la stabilité de revenus qu'ils apportent (CGET 2015, Levy-Wailtz 2018).

Ces effets vertueux présentés comme acquis par les pouvoirs publics n'ont pourtant que peu d'assise empirique. En effet, les études prospectives s'appuient souvent sur les résultats, mieux connus, des études sur le télétravail pour construire des modèles prédictifs (Caisse des Dépôts 2014, CGET 2015). Or ceux-ci ne sauraient être strictement extrapolés au coworking, d'une part, parce que la majorité des coworkers ne sont pas des télétravailleurs ; et d'autre part, parce qu'une majorité de ces télétravailleurs n'a pas quitté les locaux de l'employeur pour se rendre dans un EC, mais leur domicile propre. Ainsi que nous l'avons vu, les formes d'emploi et les professions concernées par le coworking ne correspondent que rarement au cas d'un salarié pendulaire dont les trajets sont réguliers et contraints, mais présentent au contraire une flexibilité spatiale et temporelle importante.

Espaces de coworking et médiations spatio-temporelles à l'heure du numérique

Plusieurs pistes nous semblent particulièrement fécondes pour prolonger les recherches existantes sur l'objet coworking.

Tout d'abord, les EC peuvent être perçus comme des outils de « respatialisation du travail » (De Peuter et al. 2017), en particulier du travail immatériel de l'économie de la connaissance. Le travail « nomade » se trouve alors fixé géographiquement, bien que de manière plus ou moins temporaire ; tandis que le travail dispersé trouve une visibilité physique. En outre, ces espaces pourraient agir comme des outils de dé-fragmentation spatiale en favorisant la proximité d'activités et de services.

D'autre part, la question de l'utilisation des EC pour séparer vie personnelle et vie professionnelle montre que les individus peuvent aussi adapter leurs pratiques spatiales ou numériques pour recréer les frontières temporelles et spatiales atténuées par le numérique (Belton et Coninck 2007), gérer mobilité et immobilité selon leurs modes de vie et leurs préférences (Kesselring 2006) et contre-balancer la non-flexibilité des tâches domestiques (Alexander et al. 2011). Les EC participent alors pleinement des « reconfigurations spatio-temporelles » rendues possibles par le numérique (Rallet et al. 2009) et interroge la potentielle variété de ces configurations ainsi que la place et le rôle que la proximité peut tenir dans celles-ci.

Enfin, les EC en tant qu'objets sociaux et spatiaux rendent visibles et palpables l'importance des réseaux sociaux dans l'espace, de même qu'ils illustrent avec force l'intérêt de considérer les réseaux sous une approche à la fois sociale et spatiale. Les réseaux participent ainsi de la création des « territorialités multiples et recomposées » (Moriset 2004), de plus en plus individuelles, mais où les dynamiques classiques de socialisation et d'homophilie demeurent centrales. C'est bien sur ces bases qu'a pu apparaître le coworking, comme l'une des expressions de la montée en force des sociabilités choisies et de l'intégration relationnelle des territoires, où l'on peut être plus ou moins bien connecté, non tant en fonction de son lieu de résidence, que par son appartenance à ces

réseaux. On peut alors s'interroger sur ce que ces lieux peuvent nous dire de la transformation des inégalités socio-spatiales.

Résumé

Apparus en 2005 à San Francisco et popularisés en Europe dans les années 2010, les espaces de coworking (EC) se sont peu à peu imposés comme les hérauts des nouveaux modes de vie et de travail issus de la révolution numérique. Celle-ci a généré de nouvelles formes de travail à distance (Ortar 2018, Sajous 2019), ...

Notes

[1] À titre d'exemples, on peut citer le programme « Fabriques de Territoire » du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires qui ambitionne de soutenir la création de 300 tiers-lieux au moyen d'une enveloppe de 45 millions d'euros, ou encore l'enveloppe de 2 millions d'euros attribuée par la Ville de Paris à 14 EC sélectionnés sur appels à projets en 2015.

[2] Les « creative rooms » ou « zen rooms » sont des pièces aménagées de manière à créer des univers non professionnels et supposés favoriser la détente. Les « paperboards » sont des panneaux dédiés à l'expression de mots-clefs rédigés sur des post-it, qui peuvent correspondre à des idées (« mindmapping ») ou à des tâches à réaliser.

[3] Site web de Brad Neuberg, « The start of coworking (by the guy who invented it) », http://codinginparadise.org/ebooks/html/blog/start_of_coworking.html

[4] Traduction des auteures

Bibliographie

Aguiton, Christophe, Cardon, Dominique. 2008. « Barcamps and Coworking: Collective Web-based Infrastructures for Innovation. Hermès 77–82.

Alexander, Bayarma, Hubers, Christa, Schwanen, Tim, Dijst, Martin, Ettema, Dick. 2011. « Anything, anywhere, anytime? Developing indicators to assess the spatial and temporal fragmentation of activities » *Environment and Planning B: Planning and* Design, vol. 38, n° 4 : 678-705.

Arvidsson, Adam, Colleoni, Elanor. 2012. « Value in Informational Capitalism and on the Internet » *The Information Society*, vol. 28, n° 3 : 135-150.

Avdikos, Vasilis, Kalogeresis, Athanasios. 2017. « Socio-economic profile and working conditions of freelancers in co-working spaces and work collectives: evidence from the design sector in Greece » *Area,* vol. 49, n° 1 : p. 35-42.

Barlatier, Pierre-Jean. 2016. « Management de l'innovation et nouvelle ère numérique » *Revue française de gestion*, n°254 : p. 55-63

Belton, Leslie, Coninck, Frédéric de. 2007. « Des frontières et des liens » *Réseaux*, n° 140 : p. 67-100.

Belot, Luc. 2017. *De la Smart city au territoire d'intelligence(s).* Rapport remis au Premier Ministre sur l'avenir des smart cities.

Benedetto-Meyer, Marie, Klein, Nicolas. 2017. « Du partage de connaissances au travail collaboratif?: portées et limites des outils numériques » *Sociologies pratiques*, n° 34 : p. 29-38.

Belot, Luc. 2017. *De la Smart city au territoire d'intelligence(s).* Rapport remis au Premier Ministre sur l'avenir des smart cities.

Berrebi-Hoffmann, Isabelle, Bureau, Marie-Christine, Lallement, Michel. 2018. *Makers: Enquête sur les laboratoires du changement social,* Seuil : Paris.

Besson, Raphaël. 2017. « Rôle et limites des tiers-lieux dans la fabrique des villes contemporaines » *Territoire en mouvement*, n° 34.

Besson, Raphaël. 2018. « Les tiers-lieux. Des outils de régénération économique des territoires ruraux?? », in Talandier, Magali et Pecqueur, Bernard (dir). *Renouveler la géographie économique*, p. 121-136. Economica : Paris.

Blein, Alexandre. 2016. « Le coworking, un espace pour les transactions hors marché?? » *Réseaux,* n°196 : p. 147–176.

Blein, Alexandre. 2017. *L'émergence du coworking dans l'offre immobilière d'entreprise en Ile-de-France?: Un service relationnel coproduit par ses utilisateurs.* Thèse de doctorat en architecture et aménagement de l'espace, Université Paris Est.

Boboc, Anca, Bouchareb, Kevin, Deruelle, Valérie, Metzger, Jean-Luc. 2014. « Le coworking?: un dispositif pour sortir de l'isolement?? » *SociologieS*, Théories et recherches.

Bréchignac, Blandine, Boboc, Anca, Ould-Ferhat, Laurence. 2017. « Corporate coworking?: « hacker » le travail?? » *Sociologies pratiques*, n°34 : p. 93-101.

Brown, Julie. 2017. « Curating the "Third Place"? Coworking and the mediation of creativity » *Geoforum* vol. 82 : p. 112-126.

Burret, Antoine. 2017. *Étude de la configuration en Tiers-Lieu?: la repolitisation par le service*. Thèse de doctorat en sociologie, Université Lyon 2.

Butcher, Tim. 2013. « Coworking: locating community at work » *Proceedings of the 27th Annual Australia New Zealand Academy of Management Conference*, Hobart.

Caisse des Dépôts et Consignations. 2014. *Rapport d'étude sur les externalités des télécentres*. Caisse des Dépôts : Paris.

Capdevila, Ignacio. 2013. « Knowledge Dynamics in Localized Communities: Coworking Spaces as Microclusters » *Social Science Research Network Scholarly Paper No. ID 2414121*, Rochester, NY.

CGET. 2015. Etude sur les opportunités des territoires à développer le télétravail. CGET : Paris.

Cléach, Olivier, Deruelle, Valérie, Metzger, Jean-Luc. 2015. « Les "tiers lieux", des microcultures innovantes?? » *Recherches sociologiques et anthropologiques* vol. 46, n°2 : p. 67-85.

De Guzman, Genevieve, Tang, Andrew. 2011. *Working in the unoffice: A guide to coworking for indie workers, small businesses, and nonprofits*. Night Owls Press LLC : Houston.

De Peuter, Greig, Cohen, Nicole, Saraco, Francesco. 2017. « The ambivalence of coworking: On the politics of an emerging work practice » *European Journal of Cultural Studies*, vol. 20, n°6 : p. 687-706.

Doyon, Mélanie, Klein, Juan-Luis, Arsenault-Hétu, Camille. 2017. « LAB Lieu de création?: une expérience de coworking créatif en milieu rural québécois » *Revue canadienne des sciences régionales,* vol. 40, n° 1 : p. 71-80.

Fabbri, Julie. 2016. « “Place as spatio-temporal events”: Empirical evidence from everyday life in a coworking space » *M@n@gement* vol. 19, n° 4 : p. 353-361.

Fabbri, Julie, Charue-Duboc, Florence. 2016. « Les espaces de coworking?: nouveaux intermédiaires d’innovation ouverte?? » *Revue française de gestion* n° 254 : p. 163-180.

Ferchaud, Flavie. 2018. *Fabriques numériques, action publique et territoire?: en quête des living labs, fablabs et hackerspaces (France, Belgique)*. Thèse de géographie, Université Rennes 2.

Flipo, Aurore. 2020. « Tiers-lieux, mobilité et ruralité : quelles configurations et quels impacts ?». Colloque «Peut-on se passer de la voiture hors des centres urbains», UVSQ, 27 février 2020.

Gandini, Alessandro. 2015. « The rise of coworking spaces: a literature review » *Ephemera?: Theory and Politics in Organization*, vol. 15, n°1 : p. 193-205.

Genoud, Patrick, Moeckli, Alexis, 2010. « Les tiers-lieux, espaces d’émergence et de créativité » *Revue économique et sociale* vol. 68, n°2 : p. 25-34.

Gill, Rosalind, Pratt, Andrew. 2008. « In the Social Factory?: Immaterial Labour, Precariousness and Cultural Work » *Theory, Culture & Society* vol. 25, n°7 : p. 1-30.

Grugulis, Irena, Stoyanova, Dimitrinka. 2011. « The missing middle: communities of practice in a freelance labour market » *Work, Employment and Society* vol. 25, n°2 : p. 342-351.

Jakonen, Mikko, Kivinen, Nina, Salovaara, Perttu, Hirkman, Piia. 2017. « Towards an Economy of Encounters? A critical study of affectual assemblages in coworking » *Scandinavian Journal of Management* vol. 33, n°4 : p. 235-242.

Jamgotchian Serge, André Pierre, 2017. *Les parcs naturels régionaux : des territoires d'innovations pour le développement des tiers-lieux*. PNR de France : Paris.

Kagan, Sacha, Hauerwaas, Antonyia, Holz, Verena, Wedler, Patricia. 2018. « Culture in sustainable urban development: Practices and policies for spaces of possibility and institutional innovations » *City, Culture and Society* vol. 13 : p. 32-45.

Kesselring, Sven. 2006. « Pioneering Mobilities: New Patterns of Movement and Motility in a Mobile World » *Environment and Planning: Economy and Space* vol. 38, n°2 : p. 269-279.

Krauss, Gérard, Tremblay, Diane-Gabrielle. 2019. Tiers-lieux. Travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de coworking, fablabs, hacklabs…. PUR : Rennes.

Lange, Bastian. 2011. « Re-scaling governance in Berlin's creative economy » *Culture Unbound* n°3 : p. 187-208.

Lartigou-Coste, Rafaele, Reille-Baudrin, Emmanuelle. 2016. « Faire pour inventer l'avenir?: une utopie concrète?? » *Annales des Mines – Réalités industrielles* n°2 : p. 66-70.

Le Barzic, Marie, Distinguin, Stéphane. 2010. « Cantine?: un espace de rencontres physiques au cœur de l'économie virtuelle », *Le journal de l'école de Paris du management*, n° 84 : p. 31-37.

Leducq, Divya, Demazière, Christophe, Coquel, Aurélie. 2019. « Diffusion régionale et intégration urbaine des espaces de coworking. Les spécificités d'une région française faiblement métropolisée » *Géographie, économie et société* vol. 21, n°3 : p. 145-169.

Levy-Waitz, Patrick. 2018. *Faire ensemble pour mieux vivre ensemble*. Rapport de la mission Coworking travail et numérique. CGET : Paris.

Liefooghe, Christine, Mahieu, Christian, David, Michel. 2013. « Les espaces de coworking?: Nouveaux lieux?? Nouveaux liens?? Nouvelle économie?? », Séminaire POPSU. MESHS, Lille.

Liefooghe, Christine. 2018. « Les tiers-lieux à l'ère du numérique?: diffusion spatiale d'une utopie socio-économique » *Géographie, économie, société*, vol. 20, n°1 : p. 33-61.

Mariotti, Ilaria, Pacchi, Carolina, Vita, Stefano Di. 2017. « Co-working Spaces in Milan: Location Patterns and Urban Effects » *Journal of Urban Technology,* vol. 24, n°3 : p. 47-66.

Merkel, Jane. 2015. « Coworking in the city » Ephemera?: Theory and Politics in Organization vol. 15, n°1 : p. 121-139.

Moriset, Bruno. 2004. « Télétravail, travail nomade?: le territoire et les territorialités face aux nouvelles flexibilités spatio-temporelles du travail et de la production » *Cybergeo?: European Journal of Geography*, n°257.

Moriset, Bruno. 2017. « Inventer les nouveaux lieux de la ville créative?: les espaces de coworking » *Territoire en mouvement*, n°34.

Oldenburg, Ray. 1989. *The Great Good Place: Cafes, Coffee Shops, Bookstores, Bars, Hair Salons, and Other Hangouts at the Heart of a Community.* New-York / Berkeley : Da Capo Press.

Ortar, Nathalie. 2018. « Mobile / immobile : qu'apporte le télétravail aux familles de grands mobiles ? », in Imbert, Christophe, Lelièvre, Eva et Lessault, David. *La famille à distance.* Éditions de l'INED : Paris.

Petch, Zach, 2011. *The urban planner's guide to coworking: a case study of Toronto, Ontario*. MA Thesis. Toronto, CA : Ryerson University.

Rallet, Alain, Torre, André. 2004. « Proximité et localisation » *Économie rurale*, vol. 280, n°1 : p. 25-41.

Rallet, Alain, Torre, André, Aguiléra, Anne, Guillot, Caroline. 2009. « Diffusion des TIC et mobilité?: permanence et renouvellement des problématiques de recherche » *Flux,* n° 78 : p.7-16.

Sajous, Patricia. 2019. « Le télétravail : sur la voie de la banalisation ? » *Espace Populations Sociétés* 2019-2

Scaillerez, Arnaud, Tremblay, Diane-Gabrielle. 2016. « Les espaces de coworking?: les avantages du partage » *Gestion,* vol. 41, n° 2 : p. 90-92.

Scaillerez, Arnaud, Tremblay, Diane-Gabrielle. 2017. « Coworking, fab labs et living labs. État des connaissances sur les tiers lieux » *Territoire en mouvement*, n°34.

Spinuzzi, Clay. 2012. « Working Alone Together: Coworking as Emergent Collaborative Activity » J*ournal of Business and Technical Communication,* vol. 26, n°4 : p. 399-441.

Suire, Raphaël. 2013. « Innovation, espaces de co-working et tiers-lieux : entre conformisme et créativité ». SSRN Scholarly Paper No. ID 2210127. Social Science Research Network, Rochester, NY.

Uda, Tadashi. 2013. « What is Coworking? A theoretical study on the concept of coworking » *Discussion Papers Series A,* Hokkaido University : p. 1-15.

Van de Koevering, Jan. 2017. *The preferred characteristics of coworking spaces. The relation between user characteristics and preferred coworking spaces characteristics : an attribute-based choice experiment.* Mémoire de Master, University of Technology of Eindoven.

Waters-Lynch, Julian, Potts, Jason, Butcher, Tim, Dodson, Jago, Hurley, Joe. 2016. « Coworking: A Transdisciplinary Overview » *Social Science Research*

Network Scholarly Paper, No. ID 2712217

DOI : 10.26151/espacestemps.net-6rp7-3826